AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/...2 45..../ F /2023-2024

POUR LA FOURNITURE DES TENUES DE TRAVAIL POUR LE PERSONNEL DE LA REGIDESO

La REGIDESO lance un Avis d'Appel d'Offres Ouvert National pour la fourniture des uniformes prêts à porter pour le personnel de la REGIDESO.

1. Objet

- 1.1 La REGIDESO ci-après dénommée « l'Acheteur », lance un Avis d'Appel d'Offres en vue de l'obtention des fournitures dont les spécifications techniques sont détaillées dans les bordereaux des prix du présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert National (DAOON).
- 1.2 Le Soumissionnaire retenu doit livrer les fournitures dans les délais indiqués dans les Données Particulières d'Appel d'Offres (DPAO), à compter de la date de la notification définitive du marché.
- 1.3 Dans le présent DAOON, les termes « soumission » et « offre » et leurs dérivés sont synonymes, et le terme « jour » désigne un jour calendaire.

2. Allotissement

Le marché est constitué d'un seul lot de deux mille huit cent vingt (2820) tenues prêt à porter et trois mille cravates dont 2320 pour hommes et 500 pour femmes.

Les caractéristiques desdites commandes sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

<u>NB</u>: L'attributaire du marché prendra les mesures de la taille des cadres et agents de la REGIDESO bénéficiaires de cette commande.

3. Financement

Le marché est financé à 100% sur fonds propres de la REGIDESO, exercice 2023-2024.

4. Délai de livraison

L'ensemble des fournitures sont à livrer dans un délai maximum de six **(06) mois** calendaires à partir de la notification définitive du marché. Toutefois, le soumissionnaire pourra proposer un délai plus court.

En cas de retard de livraison, le fournisseur subira les pénalités prévues par le Code des Marchés Publics.

En cas de livraisons non conformes aux stipulations du DAO, les fournitures seront refusées et remplacées aux frais du fournisseur et tout retard y relatif sera pénalisé conformément à la loi portant code des marchés Publics.

5. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises au sens des articles 151, 156, 157 et 158 de la loi n° 1/04 du 29 Janvier 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi. Les personnes frappées d'inéligibilités au sens des articles 161 et 153 de la loi précitée ne sont pas admises à concourir au présent Appel d'Offres.

6. Garantie de soumission

Le soumissionnaire devra présenter une garantie de soumission <u>en original</u> de dix millions de Francs burundais. Elle devra être délivrée par une banque agréée et établie suivant le modèle en annexe 2 du présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert National.

N.B :- Les Chèques ne sont pas acceptés.

L'absence de la présente garantie entraine le rejet pur et simple de l'offre lors de l'analyse.

7. Consultation et Obtention du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7h30 à 15h30 minutes, heure locale, à l'adresse ci-après :

Service Approvisionnements de la REGIDESO

Avenue de la RévolutionN°010-010-014, Immeuble abritant la Direction Générale de la REGIDESO B.P.660 BUJUMBURA

Tél+(257) 22 22 11 69/ 22 22 51 63

Il pourra être obtenu au Service des Approvisionnements de la REGIDESO sur présentation :

- d'un bordereau de versement de Cinquante Mille Francs Burundais (50.000 FBU) non remboursables au N°CC10402 ouvert à la BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI au nom de la REGIDESO;

d'un bordereau de versement de Cinquante Mille Francs Burundais (50.000FBU) non remboursable au compte général du trésor **N°CC10003** ouvert à la BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI.



8. Dépôt et Ouverture des Offres

Les offres sous plis fermés et rédigées en langue française devront parvenir à la Direction Générale de la REGIDESO au plus tard le \(\lambda \lambda \lambda \lambda \lambda \). /2023 à 9 heures précise.

9. Délai d'engagement

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de **Quatre-vingt-dix jours (90)** jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

10. Réception des fournitures

Dès la notification de l'avis d'arrivée, les membres de la commission de réception et le fournisseur ou son représentant procéderont conjointement à la réception qualitative et quantitative des fournitures en présence d'un observateur de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

<u>N.B.</u> Le fournisseur devra regrouper les fournitures par Direction et par Service d'une part et en mentionner l'identification du bénéficiaire sur la tenue d'autre part.

11. Critères de qualification

Le soumissionnaire sera qualifié si son offre est :

- administrativement conforme
- techniquement acceptable;
- financièrement moins disante

12. Renseignement.

Toute demande de renseignement doit parvenir à l'Acheteur au plus tard dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA RESIDESO

Dr. Ir. Major dean Albert MANIGOMBA

SURUND